

RAMÈNE

TA CAISSE

LA 2^{ÈME} ÉDITION
DE DESCENTE
DE CAISSES
À SAVON

**RUE ST MARTIN
À MAYENNE**

ORGANISÉE PAR LA

JCI 

LE 10 JUILLET 2022

10H - 18H

INSCRIPTION SUR : RAMENETACAISSSEMAYENNE@GMAIL.COM

Ramène ta Caisse !!!By Jeune Chambre Economique

1 DONNÉES TECHNIQUES DE LA CAISSE A SAVON

Sa construction doit être artisanale notamment la décoration. Il est possible d'utiliser un châssis existant.

• Châssis :

La conception de la caisse doit prévoir une protection frontale et des protections latérales pleines et robustes. Les matériaux tels que le carton, le grillage, les plastiques ondulés sont interdits.

La conception doit permettre au pilote de quitter facilement le véhicule.

Le plancher doit être complet sous le pilote.

Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple, à protéger avec une garniture de caoutchouc ou de plastique)

- Longueur Maximum 2,70 m
- Largeur Maximum 1,50 m
- Roues Pneus gonflables
- Garde au sol Mini 3cm maxi 10 cm
- Freinage Sur 2 roues
- Direction Volant fermé ou arrondi
- Poids Maxi 120KG caisse seule

- Arceau au dessus de la tête du pilote 10 cm
- Protection latérale minimum au dessus de l'assise du siège 20 cm
- Siège Fixé au châssis sans possibilité de démontage
- Harnais Fixé par 3 points d'ancrage minimum

- **Arceau** : Utilisation préconisée d'un tube d'acier en une seule pièce (dimension intérieur-extérieur de 20/27 mm au minimum, tube de chauffage par exemple)

Attention, les tubes en aluminium et cuivre (et dérivés) sont interdits

- **Le Harnais** : Doit passer par un point fixe, situé en arrière, entre 5 et 10 cm en dessous du niveau des épaules. Ce point de passage obligatoire doit maintenir le harnais à la largeur des épaules et éviter le glissement hors des épaules en cours de marche.

Le Harnais ne doit pas permettre un déplacement des épaules de plus de 10 cm

Les ceintures à enrouleurs sont interdites

La largeur des courroies ne peut être inférieure à 40mm.

- **Propulsion** à la seule force physique de l'équipe.

Toute source de propulsion motorisée est interdite (sans moteur, sans pédale de type vélo)

- **Freinage** : Chaque équipe décide en parfaite connaissance du risque de mettre un système de freinage. Il est recommandé l'installation de freins pouvant fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur au moins deux roues.

Les systèmes de friction en contact avec les pneumatiques des roues (barres ou patins) et de freins au volant sont autorisés. Les systèmes à disques ou à tambours sont recommandés.

Les exigences de sécurité interdisent le freinage à l'aide des mains, des pieds ou de toute autre partie du corps.

- **Tenue Pilote** :

Aucune partie amovible n'est tolérée sur la caisse à savon.

Chaque caisse à savon peut être équipée d'un système d'alerte acoustique (plus communément appelé « klaxon ») en état de fonctionnement.

Les feux d'artifice et autres fumigènes sont interdits dans et sur les véhicules de course, ainsi que tout dispositif annexe pouvant représenter un danger pour le pilote

et/ou les mécaniciens et/ou l'assistant et/ou le public assistant à la compétition.

- Aucun lest ne pourra être lâché pendant la course. Le ballast et les décorations doivent donc être solidement fixés au véhicule de course.
- Un anneau de remorquage à l'avant et à l'arrière est obligatoire pour être remorqué jusqu'à la ligne de départ.
- **La caisse à savon doit satisfaire à l'ensemble des règles techniques énoncées dans le présent article et les candidats (pilotes, mécaniciens) à l'ensemble des règles de sécurité.**

En cas d'accident, le non-respect des normes indiquées ne pourra engager la responsabilité de l'organisateur mais seulement celle du pilote et de son responsable légal.

- **Pilote :**

Casque pour le pilote est obligatoire (idéalement intégral)

Les gants (*les doigts doivent être protégés, gants de cycliste et de laine sont interdits*)

Chaussures fermées obligatoires

Vêtements : pantalon longs et manches longues

2 ORIGINALITÉ NÉCESSAIRE

Chaque participant s'engage, sous sa responsabilité, à ne pas copier un modèle existant, et à respecter les lois en matière de droits d'auteur (articles L 111-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle).

Le capitaine certifie, à cet égard, que sa caisse à savon est entièrement originale, libre de tous droits, et ne contient aucune reproduction ou emprunt, même partiel, à une autre création, de quelque nature que ce soit.

En conséquence, les organisateurs ne sauraient encourir une quelconque responsabilité en cas de revendication formulée par une tierce personne.

- **Habillage caisse à savon :**

En cas de publicités, les participants bénéficient d'un espace total limité au format 30 cm x 20 cm pour les apposer sur leur caisse à savon.

L'organisateur fournira pour chaque bolide 1 sticker officiel pour le numéro du bolide. (Prévoir emplacements de 10X10 à l'avant et à l'arrière)

Toute publicité ne doit pas exiger de transformation dangereuse, ni présenter de

caractère politique ou religieux.

Les publicités pour l'alcool ou le tabac sont interdites.

Si l'organisateur a passé un accord avec un sponsor imposant l'apposition de publicité sur la caisse, le pilote est dans l'obligation de l'accepter.

Nom Entreprise, Association :.....

Je soussigné (e),, agissant en qualité de représentant de l'équipe....., accepte et m'engage à faire respecter les conditions de fabrication d'une caisse à savon nommée ci-dessus.

Signature du représentant

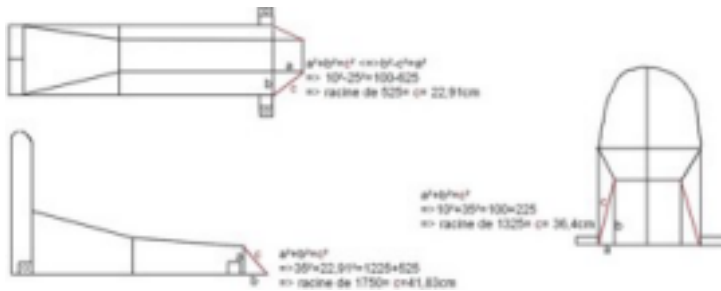
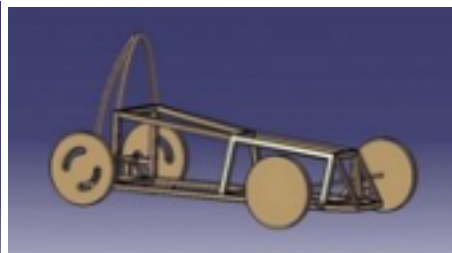
(précédée de la mention Lu et Approuvé)





ANNEXES

Photos



Thème libre

L'Édition 2021 de "Ramène Ta Caisse n'impose aucune thématique.

UNE QUESTION ?

Noémie RICHARD 06 77 37 03 83 / Jérôme Beunet 06 88 07 25 37

Co-Directeur de commission